



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES MÉTIERS DU SOCIAL... DE QUI SE MOQUE- T-ON ?

Une instruction interministérielle a été publiée le 27 avril 2015 sans saisine du CNOSS (Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale) et sans négociation préalable avec les organisations syndicales pour pallier la raréfaction des offres de stages en travail social. Cette instruction dit avancer plusieurs «solutions» pour éviter de pénaliser les étudiant-e-s en difficulté face à la raréfaction de l'offre de stages en raison de la gratification à laquelle ils sont contraints, à savoir :

- des «stages pluri-institutionnels» avec approfondissement d'une thématique,
- des «solutions alternatives» avec possibilité de mise en œuvre d'un projet collectif,
- des dérogations quant au temps réglementaire de stage peuvent être accordées, au cas par cas...

La CGT exige l'application des textes sur la gratification des stages pour tout-e-s les étudiant-e-s en travail social, et donc leur financement dans les budgets de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations, et refuse toute dérégulation des critères encadrant ces stages.

Au moment même où le gouvernement veut mettre les bouchées doubles concernant le plan « autisme », il jette le discrédit sur la formation initiale en lançant une «procédure d'audit national» des contenus pédagogiques. En effet, d'après la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, « *il est inacceptable que des contenus pour le moins obsolètes et contraires aux connaissances scientifiques soient encore délivrés* ». Sur quoi appuie-t-elle cette affirmation ?

Pour la CGT, il est inacceptable de dresser un procès envers les professionnel-le-s du travail social et/ou formatrices-teurs, les rendant responsables de tous les dysfonctionnements. Comment le Gouvernement peut-il s'exonérer des coupes budgétaires, des abandons de missions ou de la fermeture des services de proximité ?

Il est inacceptable que le Gouvernement multiplie les manoeuvres pour gagner du temps, permettant la poursuite des restructurations du secteur à moindre coût et au détriment de prises en charge de qualité : c'est une véritable casse du travail social !

Les employeurs (publics/privés) souhaiteraient avoir des professionnels « prêts à l'emploi » (connaissance des publics spécifiques et/ou de méthodologies d'interventions particulières). La formation continue doit pouvoir y répondre, la formation initiale doit rester généraliste sur chaque métier et permettre aux nouveaux diplômés d'accéder à tous les postes ouverts à leur métier sur le territoire : c'est ce principe d'égalité de traitement que devrait assurer l'Etat !

C'est ce que revendiquera la CGT lors des prochaines séances du CNOSS et l'ensemble des professionnel-le-s du travail social, en se mobilisant massivement le 25 juin 2015 : en région, devant les 21 préfetures et ARS et à Paris, devant la Commission Professionnelle Consultative.

Montreuil, le 1er juin 2015

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

25

Tél : 01.55.82.87.49

Fax : 01.55.82.87.74

E-Mail :

sg@sante.cgt.fr